

CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-LE-CHÂTEL

COMPTE – RENDU de la séance du jeudi 12 septembre 2019 à 20 h 30

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi douze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

Etaient présents :

Mmes Martine CAGNAT, Corinne DE CUYPER, Christine MICHOT, Giselle PIATTI, Ginette QUIVIGER, Chantal ROYER et Valérie SASSI MM. Daniel HUGOT et Michel ROBLLOT.

Absents représentés :

M. Thierry CHENAL pouvoir à Mme Christine MICHOT, M. Jean-Pierre CAUSSARD pouvoir à Mme Chantal ROYER

Absent excusé non représenté : M. Arnaud TISSIER

Madame Ginette QUIVIGER accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

Le Maire fait part du courrier reçu le 10 septembre de M. Rudy PISCERI, qui présente sa démission du Conseil Municipal.

Le Maire demande l'ajout de trois points à l'ordre du jour concernant : le remboursement de la caution d'un locataire parti, le renouvellement du contrat du régisseur du camping pour 2020 et la création d'un poste d'adjoint d'animation. Les membres présents acceptent ces ajouts.

FINANCES

1. Décision modificative n°1 - chapitre 67

Le Maire explique que les crédits inscrits au chapitre 67 sont insuffisants pour continuer l'exercice comptable. Ils intègrent le remboursement des charges locatives trop perçues ainsi que le paiement des indemnités prévues dans les deux protocoles d'accord transactionnels. Elle propose la décision modificative suivante :

Chapitre 011 – article 615231 – Voirie	- 3 000 €
Chapitre 67 – article 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 3 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la décision modificative proposée

2. Subvention aux associations

Le Maire fait part de la demande de l'association des Tonic's girls qui sollicite une subvention. Le Maire propose de verser une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 300 € à l'association Tonic's girls au titre de l'année 2019.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

3. Tarif pour concession avec caveau

Le Maire expose que les travaux de reprise de concessions sont en cours au cimetière. Plusieurs concessions comportent un caveau qui sera conservé. Il convient de délibérer du prix de ces concessions. Pour information, la ville de Chablis facture un supplément de 500 € au prix de la concession lorsque celle-ci comporte un caveau. Le Maire propose un tarif de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer un supplément de prix de 300 € pour les concessions comportant un caveau
- DIT que ce supplément s'ajoutera au prix habituel de la concession (60 € pour 15 ans, 120 € pour 30 ans et 200 € pour 50 ans)

4. Remboursement de la caution d'un locataire

Le Maire explique que Mme RAIMOND a quitté le logement qu'elle occupait au 7 rue Reine de Sicile. L'état des lieux a été réalisé et il convient de rembourser la caution d'un montant de 500 € (titre 165 de 2015).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de rembourser la caution de 500 € à Mme RAIMOND

PERSONNEL

5. Recrutement d'un agent technique pour faire face à un accroissement d'activité

Le Maire explique qu'elle a procédé au 1^{er} septembre au recrutement, en qualité de contractuel, et pour une durée de 15 jours d'un nouvel agent. Afin d'assurer une continuité de service, elle propose de renouveler ce contrat « pour faire face à un accroissement d'activité » pour une durée de 11 semaines et de pérenniser cet emploi et créant un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} décembre. Ce recrutement permet de ne plus faire appel aux services de l'organisme Renouer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel à temps plein à compter du 15 septembre en qualité d'adjoint technique « pour faire face à un accroissement d'activité ».
- DÉCIDE de créer, à compter du 1^{er} décembre 2019, un poste d'adjoint technique à temps complet.
- AUTORISE le Maire à procéder aux recrutements et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

6. Renouvellement du contrat du régisseur du camping pour 2020

Le Maire rappelle que la saison du camping se termine à la fin du mois et expose que le régisseur sollicite le renouvellement de son contrat pour la saison 2020, dans les mêmes conditions que pour 2019. Il s'agit d'un agent contractuel pour faire face à un besoin saisonnier de 6 mois, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, à temps complet, à l'échelon 11 de l'échelle C1 (indice brut 400).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel à temps plein du 15 avril au 15 octobre 2020 pour faire face à un besoin saisonnier d'activité (emploi non permanent, alinéa 2 de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984
- AUTORISE le Maire à procéder au recrutement et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

7. Création d'un poste d'adjoint d'animation à 7 / 35°

Le Maire explique que les effectifs du restaurant scolaire sont au niveau de ceux de l'année dernière. Or une de nos agents est actuellement en contrat mais celui-ci ne peut être reconduit au-delà des vacances d'octobre. Le Maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation pour encadrer les enfants au restaurant scolaire.

L'embauche se ferait sur la base d'un emploi permanent à temps non-complet à 7/35° à compter du 4 novembre 2019. Le cadre d'emploi visé serait celui des adjoints d'animation. Il est donc proposé de créer le poste ainsi défini.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer, à compter du 4 novembre 2019, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 7/35^{ème}
- AUTORISE le Maire à procéder au recrutement et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

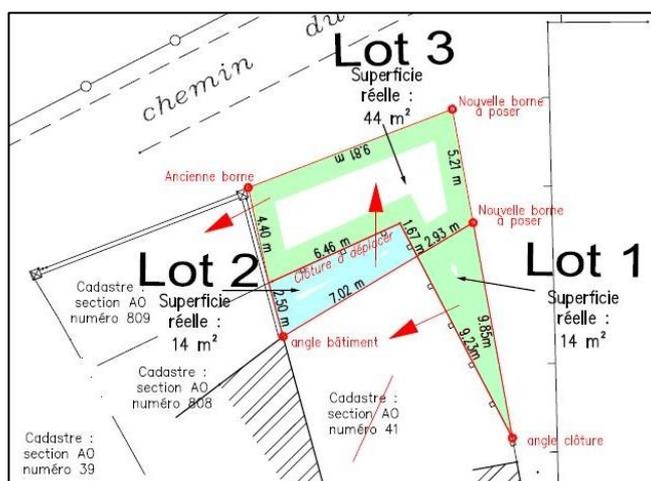
DIVERS

8. Déclassement d'une partie de la voie non circulée et vente terrain M. et Mme GALHO

Le Maire rappelle la demande de M. et Mme Galho d'acheter une partie du domaine public située le long du parking du grand lavoir et la réponse favorable du Conseil. Le bornage a été réalisé. Il convient de déclasser la partie du domaine public qui pourra ensuite leur être vendue conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de déclasser une surface de 58 m² correspondant aux lots 1 et 3 du plan ci-dessous
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision



9. Don d'une parcelle à la commune

Le Maire expose que M. et Mme GOUFIER se sont récemment portés acquéreurs d'un ensemble de deux parcelles par intérêt pour l'une d'elles. Ils proposent de faire don à la commune de la parcelle qui ne les intéresse pas. Il s'agit de la parcelle ZH 165 d'une contenance de 750 m², située le long du Serein et contiguë à un terrain communal planté. Les frais notariés estimés à 180 € resteraient à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le don de cette parcelle ZH 165 sans condition
- ACCEPTE de prendre en charge les frais notariés estimés à 180 €
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

10. Demande de réservations Association camping-caristes pour septembre 2021

Le Maire explique qu'une association de camping-caristes souhaite organiser un séjour d'une semaine sur notre commune en septembre 2021. Ses représentants ont rencontré Mme le Maire pour solliciter la réservation de la salle des fêtes pendant une semaine et la mise à disposition d'un terrain (camping ?) pour l'installation de plusieurs dizaines de camping-cars.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable sur le principe
- DEMANDE au Maire de présenter une proposition de tarif forfaitaire lors de la prochaine séance

Informations diverses

- Le Maire fait part des remerciements de l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement) pour la subvention versée par la commune (170 €) et des remerciements de la Communauté de Communes pour le prêt de la salle des fêtes à l'occasion du forum des associations qui s'est tenu samedi dernier.
- Le Maire informe de la fin des travaux de renforcement d'un branchement électrique chemin de Méré et des travaux d'enfouissement des réseaux avenue de Chablis.
- Le Maire fait part de l'avancée des travaux du lotissement et informe que tous les lots sont désormais vendus ou fermement réservés.
- Le Maire informe qu'elle rencontre les responsables de La Poste demain concernant l'avenir du centre de tri de notre commune.
- Le Maire informe que la boulangerie PICHARD fermera ses portes définitivement le samedi 21 septembre.
- Le Maire informe que les travaux de la Résidence Gaston Houssier doivent démarrer courant octobre.

Questions diverses

Mme Christine MICHOT fait part d'une question de M. Thierry CHENAL concernant certains arbres morts sur la commune (avenue du Mez). Mme DE CUYPER ajoute qu'il y en a aussi dans le chemin qui mène au cimetière. Le Maire répond qu'une entreprise spécialisée sera contactée pour les enlever à l'automne.

Mme Corinne DE CUYPER demande si la borne fontaine située vers le parvis de l'église distribue de l'eau potable. Il lui est répondu par l'affirmative.

Mme Corinne DE CUYPER interroge sur les résultats de l'enquête « bibliothèque » insérée dans le dernier bulletin. Mme Ginette QUIVIGER lui répond que seulement une douzaine de questionnaires ont été retournés et qu'il en ressort que la signalisation doit être améliorée.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est close à 21 h 45.

Le Maire, Chantal ROYER